



Modifications après signature d'une offre de prêt

Par **JP078**, le **02/01/2016** à **19:09**

Bonjour,

Après avoir reçu une offre de prêt incluant les éléments de crédit, de caution et d'assurance emprunteur (assurance proposée par la banque), je l'ai accepté après un délai de 11 jours. 1 semaine après, j'ai reçu un recommandé me signalant que l'assurance ne me prenait pas en charge pour la maladie mais que le prix restait le même.

Une banque peut-elle modifier un élément essentiel à une offre de prêt comme cela après signature ?

Sachant que j'ai transmis l'offre de prêt au notaire.

Merci d'avance.